



POINT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE
REVISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE
FINANCE INCLUSIVE DU NIGER

Généralités

- ❖ Aperçu historique: la SNMF de 2004, SNFI adoptée en juillet 2015,
- ❖ Fondements de la révision de la SNFI : nécessité d'harmonisation avec la SRIF, évolution réglementaire, prise en compte de certains services financiers
- ❖ Processus de révision: mise en place par arrêté ministériel d'un Groupe de travail,
- ❖ Création par décret du Secrétaire Exécutif chargé de la mise en oeuvre
- ❖ Vision de la SNFI:

Le Niger dispose d'un secteur financier inclusif, adapté et durable, animé par une diversité de prestataires de services financiers (banques, SFD, assurances, OTM, etc) techniquement aptes à offrir de manière pérenne des produits et services à toutes les catégories de la population selon leur besoin dans un environnement dynamique

Généralités(suite et fin)

❖ Missions de la SNFI:

La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable aux couches vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les PME et les acteurs du secteur rural. Cette offre de service doit s'opérer dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté

❖ Dispositif institutionnel

Plan de présentation

- I. Evolution actuelle du processus de revision de la SNFI
- II. Axes de la SNFI
- III. Hypothèses et risques
- IV. Impacts attendus de la mise en oeuvre de la SNFI

I. Evolution actuelle du processus de révision

- ❖ Validation du document révisé par un Groupe de travail
- ❖ Transmission du document aux autorités du Ministère des Finances et partage avec certains partenaires stratégiques
- ❖ Organisation d'un Atelier national de validation regroupant tous les acteurs directs/indirects (10/18)
- ❖ Communication du document au Gouvernement pour adoption
- ❖ Table-ronde des PTF(12/18)
- ❖ Mise en oeuvre

II. Axes de la SNFI (11 objectifs 40 actions)

□ **Axe 1: Appui à la structuration de la demande**

- améliorer la connaissance et la structuration de la demande en produits et services financiers

□ **Axe 2: Promouvoir l'éducation financière et les actions favorables à l'inclusion financière**

- promouvoir l'éducation financière des populations aux fins de leur donner les moyens de mieux connaître les services financiers proposés et de faire un choix averti
- accompagner et inciter les PSF à entreprendre des actions d'innovation en matière de finance numérique

□ **Axe 3: Appui à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers et à la supervision du secteur financier**

Axes de la SNFI (suite)

- Assurer la protection des membres/clients des prestataires des services financiers (renforcement des structures de protection des clients, élaboration d'une politique nationale de protection des clients des services financiers)
- Renforcer les dispositifs de supervision, de surveillance, de contrôle et de régulation des SFD
- **Axe 4: Soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne**
 - Développer une offre adaptée de services financiers et non financiers prenant en compte les spécificités du genre, socio-culturelles et la répartition inégale de ces services notamment dans les localités rurales
 - Faciliter aux prestataires l'accès aux ressources longues de services financiers
 - Renforcer les capacités des Associations professionnelles du secteur financier pour une meilleure inclusion financière

Axes de la SNFI (suite et fin)

□ **Axe 5: amélioration de l'environnement institutionnel, juridique; économique-financier de l'inclusion financière**

- Appuyer l'actualisation du cadre juridique pour la prise en compte de nouveaux défis pour l'accès des populations exclues du système financier
- Assurer la cohérence de la SNFI avec les différentes politiques sectorielles et l'harmonisation des stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un accès organisé des populations aux services financiers
- Mettre en place un cadre fiscal et une infrastructure judiciaire favorable à l'inclusion financière

III. Hypothèses et risques

- Risque sécuritaire: les pays sahéliens (dont le Niger) sont actuellement le théâtre de menaces sécuritaires diverses qui peuvent anéantir tout effort d'investissement
- Risque climatique: en tant que pays sahélien le Niger reste soumis à des aléas climatiques qui pourraient affecter négativement la mise en œuvre de la SNFI
- Risque physiques: le Secrétariat Exécutif de la SNFI peut faire face à des vols, incendie etc. si des dispositions ne sont pas prises
- Risques environnementaux: certains bénéficiaires pourraient utiliser les crédits pour développer certaines activités nuisibles à l'environnement
- Risques techniques: la faible maîtrise technique de certaines parties prenantes pourrait avoir des effets négatif sur les résultats attendus

IV. Impacts attendus de la mise en oeuvre de la SNFI

La SNFI étant alignée sur les ODD, le PDES, l'I3N et la DPG, les effets attendus sont ceux de ces politiques de référence. Il s'agit entre autres, de contribuer à:

- L'accès aux services financiers;
- L'amélioration de la sécurité financière des membres /clients;
- L'augmentation des revenus des populations cibles par le développement des AGR;
- L'amélioration des conditions de vie et la réduction du niveau de vulnérabilité de ces populations;
- La création d'emplois;
- La consolidation économique et du développement local

Je vous remercie!